



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 24 septembre 2019

0,2% – En 2020, les primes augmentent à nouveau de manière modérée

L'intervention tarifaire du Conseil fédéral en 2017 déploie durablement ses effets; le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) atténuera encore davantage la hausse des primes

Les primes 2020 augmentent de 0,2%, soit une hausse à nouveau moins élevée que l'année précédente. curafutura a accompagné l'intervention tarifaire du Conseil fédéral dans le tarif des prestations médicales ambulatoires Tarmed. Cette mesure a des effets durables, puisque les primes avaient enregistré l'année passée déjà une hausse moins importante que ce qui avait été pronostiqué. Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) permettra de pérenniser cette tendance saine et réjouissante.

L'association faîtière des assureurs-maladie curafutura salue la hausse modérée des primes de 0,2% communiquée par le conseiller fédéral Alain Berset. Cette hausse relativement modeste des primes 2020 est en premier lieu due à l'intervention tarifaire du Conseil fédéral en 2017. curafutura – Les assureurs-maladie innovants a accompagné cette intervention, décrite en son temps, dans le tarif des prestations médicales ambulatoires Tarmed. Cette mesure déploie maintenant des effets durables, alors qu'une grande partie des intervenants en politique de la santé avait affirmé le contraire.

Les possibilités pour atténuer la hausse des coûts ne sont pas encore épuisées. Le projet de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) sera ainsi débattu au Conseil national au cours de la session d'automne. Le transfert croissant des prestations stationnaires vers l'ambulatoire permet indubitablement de réduire les coûts, ce qu'EFAS devrait renforcer. Ce transfert vers l'ambulatoire répond en outre à un besoin des patients. EFAS supprime des incitatifs financiers erronés. La charge financière sera ainsi répartie de manière plus juste sur le plan social. Dans le même temps, les soins intégrés sont renforcés, ce qui contribue également à atténuer la hausse des coûts. EFAS a donc des effets positifs sur l'évolution des primes d'assurance-maladie et allège non seulement la facture des assurés mais aussi celle des cantons et de leurs contribuables.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Ralph Kreuzer, Communication

Téléphone: 031 310 01 85; portable: 079 635 12 09; ralph.kreuzer@curafutura.ch



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>